



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 12 octobre

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission ad hoc nommée pour le

**Préavis n° 08/22 relatif au financement de la réfection des chemins AF,  
1<sup>ère</sup> étape**

		Séances				Emoluments		Signatures
		06.10.22						
Rapporteur : M.	Elvis Ahmetovic	X						
Membres : M.	Cédric Borloz	X						
M.	Christian Delacrétaç	X						
Mme	Loréane Holzer	X						
Mme	Nadon Linda	X						

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée pour ce préavis s'est réunie le 6 octobre dernier à la maison de commune pour étudier cet objet. Nous remercions le municipal Monsieur Eric Portner d'avoir participé à la séance de commission et d'avoir répondu à toutes nos questions.

Ce préavis a pour projet de réfection, sur l'étape 1, des chemins N° 107 C, 202 A, 202 B, 206 A et 206 B situés sur la plaine. Lors des travaux de réfection, il est aussi prévu par la même occasion de remettre à neuf les collecteurs de drainage traversants les chemins 107 C, 206 A, 206 B.

L'ordre des chemins à remettre en état a été choisie par ordre de priorité en fonction de leur dégradation et du trafic de circulation.

La dernière réfection de ces chemins date d'il y a 35 ans à 40 ans. Chaque année, ils se dégradent de plus en plus, dû principalement au passage des tracteurs et machines agricole. Il faut tôt ou tard (plus tôt que tard) procéder à leur remise en état.

En 2019, le conseil communal avait accepté un préavis d'étude pour la réfection de ces routes. Le coût de cette étude s'est élevé à une trentaine de milliers de francs. Il est à préciser que si le conseil communal accepte ce soir ce préavis, la commune pourra bénéficier de la participation du canton, défini à hauteur de 57 %, y compris sur le coût de cette étude.

La commission est consciente qu'il s'agit d'une grosse somme d'investissement que nous allons voter ce soir. Cela fait déjà plusieurs années que la réflexion de la restauration de ces chemins est en route au sein de la municipalité, cette somme a déjà été budgétée par notre commune dans le cadre des plans d'investissements que nous avons déjà accepté.

Enfin, l'ensemble des membres de la commission est d'accord à l'unanimité qu'au vu de l'état de ces routes il y a lieu de procéder à ces travaux et que ceci ne peut pas attendre encore beaucoup d'année.

Malgré que lors de la séance de commission, le débat s'est ouvert sur d'autres questions et sommes partis loin dans la réflexion de savoir où sont les priorités, quelle autre route et chemin seraient à refaire au sein du village mais là, nous nous perdons dans des discussions sans fins et devons rester concentrer sur la question du présent préavis.

Compte tenu de tout ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, la commission vous recommande de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Roche**

**Vu** le préavis n° 08/22 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de la réfection des chemins AF, 1ère étape ;

**Où** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

**Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

**Décide** 1. D'autoriser la Municipalité à procéder et à procéder entreprendre les travaux pour un montant de CHF 464'890.- TTC, subventions cantonales et fédérales déduit ;

2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 464'890 TTC ;

3. De financier ces travaux par la trésorerie courante ;

4. D'amortir le montant des travaux sur une durée de 20 ans.

Ont signé :

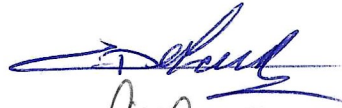
Elvis Ahmetovic



Cédric Borloz



Christian Delacrétaç



Loréane Holzer



Nadon Linda

